

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018 à 19H15

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM. Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE.

Membres absents excusés : M. Ouro Nimini TCHANILE, Mme Mireille MULLER.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

181107-01 Contrat d'assurance des risques statutaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le Code des assurances ;

VU le Code des marchés publics, réglementant le marché initial ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du 20/10/2016, adhéré au contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire rappelle les taux applicables au contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle depuis le 1^{er} janvier 2017

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale

(taux garantis 2 ans sans résiliation, soit jusqu'au 31 décembre 2018)

Option choisie

Tous risques, avec une franchise de **30 jours** fermes par arrêt en **maladie ordinaire** : 4,43 %

ET

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les taux qui seront applicables à compter du 1er janvier 2019 :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale
(taux garantis jusqu'au 31 décembre 2020)

Option choisie

Tous risques, avec une franchise de **30 jours** fermes par arrêt en **maladie ordinaire** : 4,78 %

ET

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

(taux garantis jusqu'au 31 décembre 2020)

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,43 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter les nouvelles conditions tarifaires,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le coupon réponse afférent aux taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

181108 - 02 Acquisition d'un caisson amovible type transporteur : Demande de subvention à la CAF au titre de la dotation spéciale d'équipement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention de 4 071,00 € à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France au titre de la dotation spéciale d'équipement pour l'acquisition d'un caisson amovible pour équiper le camion Nissan.
- D'autoriser le maire à déposer le dossier.

181107 – 03 Attribution d'une subvention aux Anciens Combattants.

L'Association des anciens combattants, sollicite une subvention pour l'année 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 256 € à l'association des anciens combattants.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2018.

181107-04 Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un nouveau poste préalablement à la nomination.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/12/2018 et par voie de conséquence, la suppression de l'emploi d'agent de maîtrise occupé par l'agent qui bénéficie d'un avancement au grade d'agent de maîtrise principal, étant admis que l'avis du comité technique paritaire n'est pas sollicité dans ce cas.

Cet emploi sera donc pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique à titre permanent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

181107 - 05 Travaux de voirie et de mise en esthétique des réseaux secs – Adoption du marché de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation ayant pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de voirie et de mise en esthétique des réseaux secs dans les rues de la Vallée, des Sapins, des Lilas, de la Mairie, des Jardins, du Moulin et au Hameau des Genêts a été lancée.

Trois bureaux d'étude ont répondu à la consultation :

Le bureau d'études JMP Concept de Stiring-Wendel, qui propose un taux d'honoraires de 3,95 % sur le montant des travaux réalisés avec un forfait de 25 € par fiche de branchement réalisée.

Le bureau d'études MK études de Ippling, qui propose un taux de rémunération de 4,80 % et 75 € par fiche de branchement réalisée.

Le bureau d'études Guelle et Fuchs de Forbach qui propose un taux de rémunération de 2,95 % et 50 € par fiche de branchement réalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la réalisation des travaux,
- Décide de confier la maîtrise des travaux au bureau d'études Guelle et Fuchs,
- Précise les missions confiées :

AVP : Etude d'Avant Projet

PRO : Etude de projet

ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux

VISA : Examen de conformité

DET : Direction de l'Exécution des travaux

AOR : Assistance aux opérations de réception

-Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour ces opérations,

-Donne tout pouvoir au Maire pour exécution,

-Décide de prévoir les crédits au budget 2019.

Séance levée à 20H00 – comprenant les délibérations n° 181107 - 01 à 181107 – 05.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Denise KUBIAK :

Christophe ELSSEN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUSSE :